

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Arnaud HOURDIN,  
M. Patrick CHARLES.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,  
M. Philippe BRILLAULT, représenté par M. Jean-Christophe LAPRÉE

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

-----

**OBJET : Prolongation du délai de validité du fonds de concours à la Ville de Versailles pour la réalisation d'aménagement cyclables.**

**Le Bureau, légalement réuni le 24 novembre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, déléguant notamment au Bureau l'attribution des fonds de concours aux communes relatifs aux pistes cyclables ;

Vu la décision n°2014-10-01, du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc du 9 octobre 2014, attribuant un fonds de concours de 32 000 euros à la Ville de Versailles pour la réalisation d'une zone 30 d'une longueur de 4,2 kilomètres dans le quartier de Glatigny ;

Vu le courrier du Maire de Versailles du 1<sup>er</sup> août 2016 sollicitant une prorogation du délai de la date limite de démarrage des travaux, du fait des retards dans la programmation du démarrage des travaux, le conseil de quartier ayant souhaité un approfondissement de la concertation sur ce projet ;

-----

L'article 4 de la convention d'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'une zone 30 d'une longueur de 4,2 kilomètres dans le quartier de Glatigny signée avec la Ville de Versailles le 29 octobre 2014 prévoit que l'opération subventionnée doit être engagée dans un délai de 2 ans à compter de sa notification au Bénéficiaire.

L'article 4 stipule qu'« en cas d'impossibilité, dûment justifiée par le Bénéficiaire, de respecter les délais ci-dessus prescrits, une prorogation pourra être accordée sur demande écrite du Bénéficiaire qui doit parvenir au Service des Finances de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans un délai de 2 mois avant l'expiration du délai initial. »

La Ville de Versailles a rencontré un retard dans le lancement de son opération en raison d'une concertation plus approfondie sur ce projet avec le conseil de quartier. Elle a sollicité le 1<sup>er</sup> août 2016, dans les délais requis une demande de prorogation pour l'achèvement des travaux subventionnés.

Il est proposé de prolonger la validité du fonds de concours attribué à la Ville de Versailles pour la réalisation d'aménagements cyclables jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard.

Il est rappelé que les crédits sont déjà inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 01, nature 2041412.

-----

#### DÉCIDE :

- 1) de prolonger la validité du fonds de concours attribué à la Ville de Versailles pour la réalisation d'une zone 30 d'une longueur de 4,2 kilomètres dans le quartier de Glatigny jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention n° 2014-02 signée le 29 octobre 2014 ;
- 3) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
  - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
  - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **16**

Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles, en deux exemplaires originaux,  
le 27 novembre 2017.



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier BERTHELOT'.

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services